



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Sablons, se sont réunis en mairie de Sablons, sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 14 novembre 2022.

Etaient présents : 11 conseillers : M. ABANADES Jean-Claude, Maire, Mme TREBUCHAIRE Francine, M. FONDECAVE Patrick, Mme DAILLY Sylviane, Adjoints, Mesdames, Messieurs, GADEM Grégory, MOUILLOT Jean-François, LABASSA Karine, D'ASCANIO Natacha, BOLLIER François, BRUCHET Joris, PHILIPPEAU Dominique, conseillers.

Absents excusés : Mme LLADO Sylvie (pouvoir à Mme TREBUCHAIRE Francine), M. ALEXANDRE Bruno (pouvoir à Mme PHILIPPEAU Dominique), Mme BERNARD Emilie, M. ANTON Yannick.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il procède à l'appel.

Secrétaire de séance : FONDECAVE Patrick

CHANGEMENT DE COMPTABILITE M14

Monsieur le Maire rappelle aux élus que toutes les communes en 2024 auront basculé en M57, cette nomenclature comptable remplacera la M14 mise en place en 1997. La M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

En 2023, la commune de SABLONS a été volontaire pour expérimenter le CFU (compte financier unique) de ce fait le basculement en M57 est nécessaire.

N° 28-2022 : EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu un dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales conduit par la Cour des comptes. Cette expérimentation, testée jusqu'en 2023 pour être mise en application à l'horizon 2024, est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.

Les trois axes majeurs de la modernisation comptable du secteur public local en 2024 sont :

- La mise en œuvre d'un cadre comptable réformé et harmonisé : le référentiel M57,
- Une production renouvelée des comptes locaux avec la création d'un compte financier unique (CFU),
- Le déploiement de nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes locaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes.

Selon le résultat du bilan de l'expérimentation, ces outils s'imposeront à toutes les collectivités locales dès 2024, la M57 étant définitivement généralisée au 1^{er} janvier 2024.

La Commune de SABLONS a souhaité anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate à l'expérimentation du CFU.

Au 1^{er} janvier 2023, la commune adoptera le référentiel budgétaire et comptable M57.

Cette délibération intervient en vue d'approuver le principe de l'expérimentation du CFU.

Dans le cadre de l'expérimentation, la ville sera amenée, par la suite, à signer une convention avec l'État en vue de préciser les conditions de mise en œuvre et de suivi.

Il conviendra lors d'un prochain conseil municipal d'adopter par anticipation, la norme comptable M57 pour une mise en œuvre au Budget Primitif 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, pour :

AUTORISE Monsieur le Maire à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'État, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DONNE tous les pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La délibération mise à l'ordre du jour étant votée, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table :

M. le Maire évoque les démissions de Mme Bernard Emilie et de M. Anton Yannick.

M. Abanadès informe l'assemblée du décès de M. Jean-Marc Burneau, ancien conseiller municipal de Sablons.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré M. le Maire de Guitres, Président du CCAS au sujet du service à la personne. Depuis de nombreuses années, le service d'aide et d'accompagnement à domicile assure des prestations auprès des personnes âgées et/ou handicapées sur le territoire. Aujourd'hui, cette structure rencontre des problèmes d'équilibre aux frais de fonctionnement, une participation va être demandée aux communes, pour SABLONS : 6 800 € (pour 15 personnes), après discussion sur le besoin de ce service de proximité, le conseil est favorable à cette participation, mais demande qu'un délégué communal soit désigné par commune participante.

M. le Maire transmet au Conseil les remerciements du Pôle emploi / ESAT pour l'embauche de Olivier DELGADO au service technique.

Mme Trébuchaire informe les élus que le conseil d'école s'est réuni le 7 novembre. Il en ressort la création d'une bibliothèque à l'école, une demandé deux services à la cantine pour réduire ce bruit, Mme Trébuchaire leur a répondu que l'agencement de ce bâtiment est à revoir (les grandes tables autour des piliers). Et des dates à retenir : 9 décembre Marché de Noël, 15 décembre repas de Noël.

Une réunion de la commission scolaire est prévue le 28 novembre.

Voirie : nous avons reçu une pétition émanant des habitants du village de Brantirat pour la vitesse excessive, une limitation à 50 km est prévue, des panneaux sont commandés.

Mme Trébuchaire informe les élus qu'une récolte de jouets à l'initiative des délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole est organisée, cette action a pour but de redistribuer des jouets aux enfants du milieu agricole et au secours populaire.

M. Fondecave informe les élus de la pose de l'éclairage de la mairie les 29 et 30 novembre par l'entreprise SPIE mandatée par le SDEEG.

Mme Dailly rappelle aux élus que l'association « Espoir et Joie de Vivre » (Club des Aînés) a été dissoute, et informe l'assemblée que les membres de cette association ont décidé de reverser les fonds de 3000 € environ à la coopérative scolaire de l'école primaire Sablons.

Mme Dailly expose un problème de bris de vitrage à la salle de sport, M. Bruchet évoque un film à poser sur les vitres, il transmettra la doc à la mairie par mail.

Mme Dailly annonce qu'elle a reçu un projet d'ombrière sur le boulodrome, le dossier est à l'étude.

Date à retenir le 27 novembre le cyclocross.

M. MOUILLOT revient sur sa demande d'éclairage de la porte d'entrée de la salle de sport. Mme Dailly répond que le service technique va poser un détecteur solaire.

Mme D'ASCANIO alerte sur la vitesse au « Canton ». M. le Maire informe qu'un radar pédagogique va être posé au bord de cette route départementale. Cette pose est soumise à autorisation du centre routier départemental dont nous sommes en attente de réponse.

Mme D'Ascanio demande une liaison transversale su bus de la Cali. M. Fondecave répond que cette demande a déjà était faite auprès de la Cali.

Mme D'Ascanio s'interroge sur la visibilité des piétons à la descente des bus (éclairage, passage piéton et trottoirs).

Mme D'Ascanio demande pour le lieu de la cérémonie des vœux prévue le 7 janvier.

M. le Maire répond qu'elle sera faite à la salle de sport, Mme Dailly doit voir pour la disponibilité de cette salle.

M. Bruchet s'inquiète des décorations de Noël, Mme Dailly répond les services techniques s'en occupe (fabrication et pose de sapins, et suppression guirlandes transversales).

M. Bruchet rapporte aux élus des informations sur les coupures d'électriques envisagées par les distributeurs d'électricité.

M. Gadem rend compte de la visite et du Gouter Organisés au Village d'enfants.

L'ambiance et l'accueil étaient chaleureux et M. le Directeur a remercié la Municipalité pour sa bienveillance auprès du Village.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare close la séance qui est levée à 21h58.

Le Maire,	Le secrétaire,
Les élus,	